



Assemblée générale

Distr. générale
17 novembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 146 de l'ordre du jour

**Financement du Mécanisme international appelé à exercer
les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux**

Deuxième rapport sur l'exécution du budget du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux pour l'exercice biennal 2014-2015

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent rapport une estimation du montant définitif que devraient atteindre les dépenses de l'exercice biennal 2014-2015 au titre du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, compte tenu de l'écart entre les taux d'inflation, les taux de change et les ajustements au coût de la vie effectifs et les hypothèses qui avaient été retenues dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/69/598), que l'Assemblée générale a examiné à sa soixante-neuvième session et sur la base duquel elle a révisé le montant des crédits ouverts et des recettes prévues pour l'exercice.

Le montant définitif que devraient atteindre les dépenses pour le Mécanisme international pour l'exercice biennal 2014-2015 est estimé à 71,6 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 43,9 millions de dollars par rapport au montant des crédits ouverts. Cette diminution s'explique par l'appréciation du dollar par rapport à l'euro et au shilling tanzanien, une inflation plus faible que prévu et une baisse des dépenses liées aux postes et aux objets de dépense autres que les postes. Le montant définitif des recettes de l'exercice biennal 2014-2015 est estimé à 5 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 2,2 millions de dollars par rapport aux prévisions. La différence entre le montant définitif que devraient atteindre les dépenses et celui que devraient atteindre les recettes de l'exercice biennal 2014-2015 s'élève à 41,7 millions de dollars.



I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, qui constitue le deuxième rapport sur l'exécution du budget du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux pour l'exercice biennal 2014-2015, une estimation du montant définitif que devraient atteindre les dépenses et les recettes de l'exercice. L'estimation, qui a été calculée selon la méthode approuvée d'actualisation des coûts, tient compte des dépenses effectivement engagées au cours des 19 premiers mois et des dépenses prévues pour les cinq derniers mois de l'exercice, et de l'écart constaté entre les taux d'inflation, les taux de change et les ajustements au coût de la vie effectifs et les hypothèses qui avaient été retenues dans le premier rapport (A/69/598), que l'Assemblée générale a examiné à sa soixante-neuvième session et sur la base duquel elle a révisé le montant des crédits ouverts et des recettes prévues pour 2014-2015.

2. Les activités judiciaires constituant l'essentiel des activités du Mécanisme prévues pour l'exercice biennal 2014-2015 c'est leur déroulement qui détermine la plus grande partie des dépenses.

II. Explication de l'évolution du montant des ressources nécessaires

3. La différence entre le montant définitif que devraient atteindre les dépenses et celui que devraient atteindre les recettes représente une diminution de 41,7 millions de dollars par rapport aux montants révisés des crédits ouverts et des recettes pour l'exercice biennal 2014-2015, que l'Assemblée générale a approuvés dans sa résolution 69/256, comme indiqué dans les tableaux 1 et 2.

Tableau 1
**Modifications prévues et montant proposé pour les crédits définitifs,
par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015	Modifications prévues			Total	Montants définitifs proposés pour 2014-2015
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Dépenses						
Arusha						
Chambres	2 696,4	(199,7)	(50,1)	(2 258,9)	(2 508,7)	187,7
Bureau du Procureur	11 638,4	(898,9)	(101,2)	(3 216,8)	(4 216,9)	7 421,5
Greffé	53 509,9	(3 642,9)	(746,7)	(24 913,9)	(29 303,5)	24 206,4
Gestion des registres et archives	4 291,8	(372,1)	(45,5)	(232,2)	(185,4)	4 106,4
Total partiel	72 136,5	(5 113,6)	(943,5)	(30 157,4)	(36 214,5)	35 922,0
La Haye						
Chambres	1 443,7	(75,8)	(10,0)	(1 123,6)	(1 209,4)	234,3

Composante	Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015	Modifications prévues			Total	Montants définitifs proposés pour 2014-2015
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Bureau du Procureur	6 112,9	(340,9)	(170,5)	(858,3)	(1 369,7)	4 743,2
Greffe	30 594,1	(1 751,0)	(631,0)	(2 250,3)	(4 632,3)	25 961,8
Gestion des registres et archives	5 234,6	(318,8)	(153,1)	(35,1)	(507,0)	4 727,6
Total partiel	43 385,3	(2 486,5)	(964,6)	(4 267,3)	(7 718,4)	35 666,9
Total des dépenses (montant brut)	115 521,8	(7 600,1)	(1 908,1)	(34 424,7)	(43 932,9)	71 588,9
Recettes						
Contributions du personnel	7 176,8	(395,9)	(246,3)	(1 560,0)	(2 202,2)	4 974,6
Total des ressources nécessaires (montant net)	108 345,0	(7 204,2)	(1 661,8)	(32 864,7)	(41 730,7)	66 614,3

Tableau 2

Modifications prévues et montant proposé pour les crédits définitifs, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015	Modifications prévues			Total	Montants définitifs proposés pour 2014-2015
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Dépenses						
Arusha						
Postes	13 512,7	(1 408,4)	51,6	1 939,4	582,6	14 095,3
Autres dépenses de personnel	28 797,4	(2 121,8)	(522,4)	(22 339,1)	(24 983,3)	3 814,1
Émoluments de non-fonctionnaires	2 626,8	(199,7)	(49,2)	(2 232,9)	(2 481,8)	145,0
Consultants	128,7	(9,7)	(2,5)	(66,5)	(78,7)	50,0
Experts	470,6	(35,9)	(8,7)	(203,9)	(248,5)	222,1
Voyages des représentants	69,6	–	(0,9)	(26,0)	(26,9)	42,7
Voyages	2 058,3	–	(28,4)	(797,9)	(826,3)	1 231,9
Services contractuels	4 003,0	(304,3)	(74,8)	(2 848,7)	(3 227,8)	775,3
Frais généraux de fonctionnement	5 491,3	(416,4)	(102,7)	(2 088,3)	(2 607,3)	2 884,0
Dépenses de représentation	11,0	(0,8)	(0,2)	–	(1,0)	10,0
Fournitures et accessoires	571,8	(43,5)	(10,6)	(232,9)	(287,0)	284,8
Mobilier et matériel	4 272,0	(324,8)	(80,1)	(324,6)	(729,5)	3 542,5
Aménagement des locaux	5 809,7	(1,7)	(0,4)	(19,1)	(21,3)	5 788,5
Subventions et contributions	349,0	–	–	(122,0)	(122,0)	227,0

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015	Modifications prévues			Total	Montants définitifs proposés pour 2014-2015
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Contributions du personnel	3 964,7	(246,6)	(114,2)	(795,0)	(1 155,8)	2 808,9
Total partiel	72 136,5	(5 113,6)	(943,5)	(30 157,4)	(36 214,5)	35 922,0
La Haye						
Postes	8 798,4	(555,6)	(622,0)	2 992,6	1 815,0	10 613,4
Autres dépenses de personnel	11 954,3	(688,5)	(75,8)	(2 249,5)	(3 013,8)	8 940,5
Émoluments de non-fonctionnaires	1 316,4	(75,8)	(8,3)	(1 060,0)	(1 144,1)	172,3
Consultants	25,8	(1,5)	(0,1)	1,7	0,1	25,9
Experts	49,8	(2,9)	(0,3)	(46,7)	(49,8)	–
Voyages des représentants	127,3	–	(1,7)	(63,6)	(65,3)	62,0
Voyages	997,7	–	(13,9)	(247,5)	(261,4)	736,3
Services contractuels	7 186,6	(413,7)	(45,3)	(1 364,3)	(1 823,3)	5 363,3
Frais généraux de fonctionnement	5 970,1	(383,4)	(41,8)	(1 011,5)	(1 436,7)	4 533,4
Dépenses de représentation	10,4	(0,5)	–	–	(0,5)	9,9
Fournitures et accessoires	229,8	(13,1)	(1,4)	(36,7)	(51,3)	178,6
Mobilier et matériel	3 078,6	(177,6)	(19,4)	(75,5)	(272,5)	2 806,1
Aménagement des locaux	428,0	(24,6)	(2,6)	(341,3)	(368,5)	59,5
Contributions du personnel	3 212,1	(149,3)	(132,1)	(765,0)	(1 046,4)	2 165,7
Total partiel	43 385,3	(2 486,5)	(964,6)	(4 267,3)	(7 718,4)	35 666,9
Total des dépenses (montant brut)	115 521,8	(7 600,1)	(1 908,1)	(34 424,7)	(43 932,9)	71 588,9
Recettes						
Contributions du personnel	7 176,8	(395,9)	(246,3)	(1 560,0)	(2 202,3)	4 974,6
Total des ressources nécessaires (montant net)	108 345,0	(7 204,2)	(1 661,8)	(32 864,7)	(41 730,7)	66 614,3

A. Modification des hypothèses budgétaires

Taux de change et inflation (augmentation : 9 508 200 dollars)

4. Les paramètres d'inflation et de taux de change appliqués au calcul des ajustements à apporter aux ressources pour 2015 reposent sur les taux effectivement constatés en 2015, et non sur les taux approuvés aux fins du calcul des crédits révisés pour 2014-2015. Pour 2014, les ajustements sont fondés sur les taux effectivement constatés en 2014 et non sur les taux de change et d'inflation approuvés aux fins du calcul des crédits révisés pour 2014-2015, qui étaient fondés sur des projections pour les deux derniers mois de 2014.

5. Pour calculer l'incidence des fluctuations monétaires observées en 2015, on a retenu les taux effectivement constatés de janvier à septembre et extrapolé à

octobre, novembre et décembre les taux enregistrés en septembre. Les hypothèses détaillées figurent à l'annexe I au présent rapport.

6. La diminution des dépenses imputable à ces facteurs s'explique par l'appréciation du dollar par rapport à l'euro et au shilling tanzanien (7 600 100 dollars) et par une diminution des taux d'inflation (1 908 100 dollars)

7. Pour ce qui est de l'inflation, les révisions reposent sur les données les plus récentes (septembre 2015) concernant les indices des prix à la consommation, ainsi que sur les changements intervenus dans les coefficients d'ajustement effectivement appliqués à la rémunération des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et sur les ajustements au coût de la vie apportés au barème des traitements des agents des services généraux et des catégories apparentées.

B. Taux d'occupation des postes et autres modifications

8. Les modifications indiquées dans la colonne « Taux d'occupation des postes et autres facteurs » sont expliquées ci-dessous.

Chambres

Tableau 3

Modifications prévues et montant proposé pour les crédits définitifs, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015	Modifications prévues			Total	Montants définitifs proposés pour 2014-2015
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Arusha						
Traitements et indemnités des juges	2 626,8	(199,7)	(49,3)	(2 232,9)	(2 481,8)	145,0
Voyages des représentants	69,6	–	(0,9)	(26,0)	(26,9)	42,7
Total partiel	2 696,4	(199,7)	(50,1)	(2 258,9)	(2 508,7)	187,7
La Haye						
Traitements et indemnités des juges	1 316,4	(75,8)	(8,3)	(1 060,0)	(1 144,1)	172,3
Voyages des représentants	127,3	–	(1,7)	(63,6)	(65,3)	62,0
Total partiel	1 443,7	(75,8)	(10,0)	(1 123,6)	(1 209,4)	234,3
Total	4 140,1	(275,5)	(60,1)	(3 382,5)	(3 718,1)	422,0

Traitements et indemnités des juges (diminution de 3 292 900 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 2 232 900 dollars à Arusha et d'une sous-utilisation des crédits de 1 060 000 dollars à La Haye)

9. Cette diminution tient aux facteurs suivants :

a) Une sous-utilisation des crédits à Arusha, due au fait que l'activité judiciaire a été moins importante que prévu, les procès de deux accusés en fuite n'ayant pu avoir lieu, ceux-ci n'ayant pas été arrêtés au cours de l'exercice;

b) Une sous-utilisation des crédits à La Haye, due au fait que l'activité judiciaire a été moins importante que prévu, les affaires Šešelj et Karadžić n'étant pas encore entrées dans leur phase d'appel. Les procédures de première instance ne s'étant pas achevées dans les délais prévus, les procédures d'appel n'auront pas lieu au cours de l'exercice biennal 2014-2015.

Voyages des représentants (diminution de 89 600 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 26 000 dollars à Arusha et d'une sous-utilisation des crédits de 63 600 dollars à La Haye)

10. Cette diminution tient aux facteurs suivants :

a) Une sous-utilisation des crédits à Arusha, due au fait que les dépenses au titre des voyages et de l'indemnité journalière de subsistance des juges de la Chambre d'appel (qui siège à La Haye) qui se sont rendus à Arusha dans le cadre de la procédure d'appel dans l'affaire Ngirabatware ont été inférieures aux prévisions;

b) Une sous-utilisation des crédits à La Haye, due au fait que des efforts ont été déployés pour regrouper les déplacements liés au Mécanisme avec ceux effectués dans le cadre de l'appui apporté au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Un seul juge a assuré la présidence des deux institutions pendant la majeure partie de l'exercice biennal. Les voyages effectués à l'appui de chaque institution ayant été regroupés, il a été possible de partager les coûts entre les deux entités, ce qui a entraîné une diminution des dépenses.

Bureau du Procureur

Tableau 4
**Modifications prévues et montant prévu pour les crédits définitifs,
par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015	Modifications prévues			Total	Montants définitifs proposés pour 2014-2015
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Dépenses						
Arusha						
Postes	3 774,8	(398,9)	51,3	1 592,7	1 245,0	5 019,8
Autres dépenses de personnel	5 256,3	(387,4)	(95,3)	(3 838,5)	(4 321,3)	935,0
Experts	280,4	(21,4)	(5,3)	(174,6)	(201,3)	79,3
Voyages	844,3	–	(11,6)	(194,1)	(205,7)	638,5

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015	Modifications prévues			Total	Montants définitifs proposés pour 2014-2015
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Services contractuels	79,0	(6,0)	(1,5)	(15,8)	(23,3)	55,7
Frais généraux de fonctionnement	494,9	(37,6)	(9,3)	(383,6)	(430,5)	64,4
Mobilier et matériel	35,1	(2,6)	(0,7)	(17,9)	(21,3)	13,9
Contributions du personnel	873,9	(45,0)	(28,8)	(185,0)	(258,8)	615,0
Total partiel	11 638,4	(898,9)	(101,3)	(3 216,8)	(4 216,9)	7 421,5
La Haye						
Postes	1 791,5	(106,7)	(121,3)	918,6	690,6	2 482,1
Autres dépenses de personnel	3 347,4	(193,1)	(21,3)	(1 458,7)	(1 673,0)	1 674,4
Experts	49,8	(2,9)	(0,3)	(46,7)	(49,8)	–
Voyages	131,1	–	(2,3)	(44,5)	(46,7)	84,4
Services contractuels	63,8	(3,7)	(0,4)	(27,0)	(31,1)	32,7
Contributions du personnel	729,3	(34,5)	(25,3)	(200,0)	(259,7)	469,6
Total partiel	6 112,9	(340,9)	(170,5)	(858,3)	(1 369,7)	4 743,3
Total des dépenses (montant brut)	17 751,3	(1 239,8)	(271,7)	(4 075,1)	(5 586,6)	12 164,7
Recettes						
Contributions du personnel	1 603,1	(79,5)	(54,0)	(385,0)	(518,5)	1 084,6
Total des ressources nécessaires (montant net)	16 148,2	(1 160,3)	(217,7)	(3 690,1)	(5 068,1)	11 080,1

Postes (augmentation de 2 511 300 dollars, résultant d'un dépassement de crédits de 1 592 700 dollars à Arusha et d'un dépassement de crédits de 918 600 dollars à La Haye)

11. Cette augmentation est imputable aux facteurs suivants :

a) À Arusha, le dépassement de crédits est imputable au fait que les taux de vacance de postes ont été plus faibles que prévu au cours de l'exercice biennal. Les hypothèses budgétaires avaient été calculées sur la base d'un taux de vacance de postes de 26,2 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, et de 19,6 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées. En 2014, les taux moyens de vacance de postes ont été de 18,3 % pour les postes d'administrateur et de 0 % pour les postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées. Entre janvier et août 2013, ils ont été de 3,8 % et 0 %, respectivement. À la fin du mois d'août 2015, un poste d'administrateur demeurait vacant, ce qui représentait un taux de vacance de postes de 10 % pour la catégorie des administrateurs et de 0 % pour celle des agents des services généraux;

b) À La Haye, le dépassement de crédits est imputable au fait que les taux de vacance de postes ont été plus faibles que prévu au cours de l'exercice biennal. Les hypothèses budgétaires avaient été calculées sur la base d'un taux de vacance

de postes de 26,2 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, et de 19,6 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées. En 2014, les taux moyens de vacance de postes ont été de 9,7 % pour les postes d'administrateur et de 0 % pour les postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées. Entre janvier et août 2015, ils ont été de 0 % pour les deux catégories. À la fin du mois d'août 2015, aucun poste ne demeurait vacant, ce qui représentait un taux de vacance de postes de 0 % pour les deux catégories.

Autres dépenses de personnel (diminution de 5 297 200 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 3 838 500 dollars à Arusha et d'une sous-utilisation des crédits de 1 458 700 dollars à La Haye)

12. Cette diminution tient aux facteurs suivants :

a) Une sous-utilisation des crédits à Arusha, due au fait que l'activité judiciaire a été moins importante que prévu, les procès de deux accusés en fuite n'ayant pu avoir lieu, ceux-ci n'ayant pas été arrêtés au cours de l'exercice biennal; par conséquent, aucune dépense n'a été engagée pour leur procès;

b) Une sous-utilisation des crédits à La Haye, due au fait que les affaires Šešelj et Karadžić ne sont pas encore entrées dans leur phase d'appel. Les procédures de première instance ne s'étant pas achevées dans les délais prévus, les procédures d'appel ne pourront commencer qu'en 2016.

Experts (diminution de 221 300 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 174 600 dollars à Arusha et d'une sous-utilisation des crédits de 46 700 dollars à La Haye)

13. Cette diminution tient aux facteurs suivants :

a) Une sous-utilisation des crédits à Arusha, du fait que l'activité judiciaire relative aux affaires renvoyées devant les tribunaux rwandais en vertu de l'article 11 *bis* du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal pénal international pour le Rwanda a été moins importante que prévu à partir de mars 2015, ce qui a entraîné une réduction des dépenses afférentes aux voyages des experts chargés de suivre les procès;

b) Une sous-utilisation des crédits à La Haye, du fait que les affaires Šešelj et Karadžić ne sont pas encore entrées dans leur phase d'appel.

Voyages (diminution de 238 600 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 194 100 dollars à Arusha et d'une sous-utilisation des crédits de 44 500 dollars à La Haye)

14. Cette diminution tient aux facteurs suivants :

a) Une sous-utilisation des crédits à Arusha, du fait que les 33 missions qui devaient être effectuées aux fins de poursuivre les accusés en fuite n'ont pas eu lieu, les deux accusés en fuite n'ayant pas été arrêtés au cours de l'exercice biennal;

b) Une sous-utilisation des crédits à La Haye, du fait que les affaires Šešelj et Karadžić ne sont pas encore entrées dans leur phase d'appel.

Services contractuels (diminution de 42 800 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 15 800 dollars à Arusha et d'une sous-utilisation des crédits de 27 000 dollars à La Haye)

15. Cette diminution tient aux facteurs suivants :

a) Une sous-utilisation des crédits à Arusha, du fait que les dépenses au titre de la formation ont été inférieures aux prévisions. En effet, pour certaines activités, au lieu que les participants se rendent au lieu de formation initialement prévu, ce sont les formateurs qui sont venus à Arusha, ce qui s'est traduit par une diminution des dépenses;

b) Une sous-utilisation des crédits à La Haye, où les dépenses au titre des activités de formation ont été inférieures aux prévisions en raison de retards dans le recrutement de personnel temporaire.

Frais généraux de fonctionnement (diminution de 383 600 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits uniquement à Arusha)

16. Cette diminution tient au fait que les dépenses au titre de la recherche de fuyitifs ont été inférieures aux prévisions. D'importantes dépenses sont engagées au titre des frais généraux de fonctionnement dans le cas d'une arrestation, car il est généralement nécessaire d'assurer immédiatement la protection et parfois le déplacement des informateurs et des sources qui ont contribué à l'arrestation et qui peuvent s'être ainsi exposés à des risques. Aucune arrestation n'ayant été effectuée au cours de l'exercice biennal, aucune dépense n'a été engagée à ce titre.

Mobilier et matériel (diminution de 17 900 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits uniquement à Arusha)

17. Cette diminution tient au fait que le logiciel SharePoint ne sera pas mis à niveau au cours de l'exercice biennal, la stratégie du Mécanisme relative à la gestion des documents et fichiers électroniques et aux technologies de l'information et des communications n'ayant pas encore été mise en place.

Contributions du personnel (diminution de 385 000 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 185 000 dollars à Arusha et d'une sous-utilisation des crédits de 200 000 dollars à La Haye)

18. Cette diminution tient au fait que les dépenses au titre des autres dépenses de personnel ont été moins importantes que prévu, ainsi qu'aux changements dans le tableau d'effectifs du Mécanisme.

Greffes

Tableau 5

Modifications prévues et montant proposé pour les crédits définitifs, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015	Modifications prévues			Total	Montants définitifs proposés pour 2014-2015
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Dépenses						
Arusha						
Postes	7 454,2	(777,0)	2,1	43,8	(731,1)	6 723,1
Autres dépenses de personnel	23 535,6	(1 733,9)	(427,0)	(18 498,5)	(20 659,4)	2 876,2
Consultants	128,7	(9,7)	(2,5)	(66,5)	(78,7)	50,0
Experts	190,2	(14,5)	(3,5)	(29,3)	(47,3)	142,9
Voyages	1 145,9	–	(15,8)	(561,0)	(576,8)	569,1
Services contractuels	3 808,4	(289,4)	(71,1)	(2 779,3)	(3 139,8)	668,6
Frais généraux de fonctionnement	4 886,4	(370,4)	(91,3)	(1 706,8)	(2 168,5)	2 717,9
Dépenses de représentation	11,0	(0,8)	(0,2)	–	(1,0)	10,0
Fournitures et accessoires	560,8	(42,7)	(10,4)	(233,9)	(287,0)	273,8
Mobilier et matériel	2 751,5	(209,4)	(51,5)	(162,3)	(423,2)	2 328,3
Aménagement des locaux	5 809,7	(1,7)	(0,4)	(19,1)	(21,2)	5 788,5
Subventions et contributions	349,0	–	–	(322,0)	(322,0)	27,0
Contributions du personnel	2 878,5	(193,4)	(75,1)	(579,0)	(847,5)	2 031,0
Total partiel	53 509,9	(3 642,9)	(746,7)	(24 913,9)	(29 303,5)	24 206,4
La Haye						
Postes	5 206,2	(318,5)	(392,0)	1 546,8	836,3	6 042,5
Autres dépenses de personnel	8 604,2	(495,1)	(54,6)	(789,8)	(1 339,5)	7 264,7
Consultants	25,8	(1,5)	(0,1)	1,7	0,1	25,9
Voyages	808,0	–	(10,9)	(177,1)	(188,0)	620,0
Services contractuels	6 955,6	(400,4)	(44,0)	(1 491,8)	(1 936,2)	5 019,4
Frais généraux de fonctionnement	5 712,9	(368,7)	(40,1)	(829,7)	(1 238,5)	4 474,4
Dépenses de représentation	10,4	(0,5)	–	–	(0,5)	9,9
Fournitures et accessoires	202,3	(11,5)	(1,1)	(38,2)	(50,8)	151,5
Mobilier et matériel	831,9	(48,2)	(5,3)	79,5	26,0	857,9
Aménagement des locaux	48,9	(2,8)	(0,2)	(26,7)	(29,7)	19,2
Contributions du personnel	2 187,9	(103,8)	(82,7)	(525,0)	(711,5)	1 476,4
Total partiel	30 594,1	(1 751,0)	(631,0)	(2 250,3)	(4 632,3)	25 961,8
Total (montant brut)	84 104,0	(5 393,9)	(1 377,7)	(27 164,2)	(33 935,8)	50 168,2
Recettes						
Contributions du personnel	5 066,4	(297,2)	(157,8)	(1 104,0)	(1 559,0)	3 507,4
Total (montant net)	79 037,6	(5 096,7)	(1 219,9)	(26 060,2)	(32 376,8)	46 660,8

Postes (augmentation de 1 590 600 dollars, résultant d'un dépassement de crédits de 43 800 dollars à Arusha et d'un dépassement de crédits de 1 546 800 de dollars à La Haye)

19. L'augmentation tient aux facteurs suivants :

a) Un léger dépassement de crédits à Arusha, dû au fait que les dépenses communes de personnel ont été supérieures aux prévisions (63,1 % contre 59,5 %) et le taux de vacance de poste en 2015 moins élevé que prévu, ce qui a été compensé en grande partie par le fait que le taux de vacance de poste en 2014 a été supérieur aux prévisions. Les hypothèses budgétaires reposaient sur un taux de vacance de postes de 26,2 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de de 19,6 % pour les agents des services généraux et les catégories apparentées. En 2014, les taux moyens de vacance de poste ont été de 42,2 % pour les postes d'administrateur et de 45,5 % pour les postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées. Pour la période allant de janvier à août 2015, ces taux se sont établis respectivement à 12,3 % et 14,1 %. Fin août 2015, trois postes demeuraient vacants (1 poste d'administrateur et 2 postes d'agent des services généraux), ce qui correspond à des taux de vacance de poste de 5,6 % pour les administrateurs et de 8,7 % pour les agents des services généraux;

b) Un dépassement de crédits à La Haye, dû au fait que le taux de vacance de poste a été inférieur aux prévisions. Les hypothèses budgétaires reposaient sur un taux de vacance de postes de 26,2 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de de 19,6 % pour les agents des services généraux et les catégories apparentées. En 2014, les taux moyens de vacance de poste ont été de 24,5 % pour les postes d'administrateur et de 0 % pour les postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées. Pour la période allant de janvier à août 2015, ces taux se sont établis respectivement à 18,4 % et 4,7 %. Fin août 2015, deux postes demeuraient vacants (1 poste d'administrateur et 1 poste d'agent des services généraux), ce qui correspond à des taux de vacance de poste de 5,3 % pour les administrateurs et de 6,3 % pour les agents des services généraux.

Autres dépenses de personnel (diminution de 19 288 300 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 18 498 500 dollars à Arusha et d'une sous-utilisation de crédits de 789 800 dollars à La Haye)

20. La diminution tient aux facteurs suivants :

a) Une sous-utilisation des crédits à Arusha, due au fait que l'activité judiciaire a été moins importante que prévu au cours de l'exercice biennal, les procès de deux accusés en fuite n'ayant pas eu lieu. Les deux fugitifs n'ayant pas été arrêtés durant cette période, aucune dépense n'a été engagée pour leur procès;

b) Une sous-utilisation des crédits à La Haye, due au fait que les affaires Šešelj et Karadžić ne sont pas encore entrées dans leur phase d'appel. Les procédures de première instance ne s'étant pas achevées dans les délais prévus, les procédures d'appel ne pourront commencer qu'en 2016.

Consultants (diminution de 64 800 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 66 500 dollars à Arusha et d'un dépassement de crédits de 1 700 dollars à La Haye)

21. La diminution tient aux facteurs suivants :

a) Une sous-utilisation des crédits à Arusha, due au fait que les dépenses afférentes à la comparution des témoins experts cités par la défense ont été inférieures aux prévisions, les deux accusés en fuite n'ayant pas été arrêtés durant l'exercice biennal;

b) Un léger dépassement de crédits à La Haye, le montant des honoraires ayant été supérieur aux prévisions.

Experts (diminution de 29 300 dollars, correspondant uniquement à une sous-utilisation des crédits à Arusha)

22. La sous-utilisation des crédits, qui concerne uniquement Arusha, tient au fait que les dépenses afférentes au suivi des affaires renvoyées par le Tribunal pénal international pour le Rwanda devant les juridictions rwandaises en vertu de l'article 11 *bis* de son règlement de procédure ont été inférieures aux prévisions, l'activité judiciaire ayant été moins importante que prévue à partir de mars 2015.

Voyages du personnel (diminution de 738 100 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 561 000 dollars à Arusha et d'une sous-utilisation des crédits de 177 100 dollars à La Haye)

23. La diminution tient aux facteurs suivants :

a) Une sous-utilisation des crédits à Arusha, due principalement au fait que l'activité judiciaire a été moins importante que prévu, les deux accusés en fuite n'ayant pas été arrêtés au cours de l'exercice biennal;

b) Une sous-utilisation des crédits à La Haye, due principalement au fait que les procédures d'appel dans les affaires Šešelj et Karadžić ne pourront commencer qu'en 2016, les procédures de première instance ne s'étant pas achevées dans les délais prévus.

Services contractuels (diminution de 4 271 100 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 2 779 300 dollars à Arusha et d'une sous-utilisation des crédits de 1 491 800 dollars à La Haye)

24. La diminution tient aux facteurs suivants :

a) Une sous-utilisation des crédits à Arusha, au titre principalement des honoraires des conseils de la défense (2 499 999 dollars), des services de traduction (99 400 dollars) et des services de sécurité (152 400 dollars), du fait que les deux accusés en fuite n'ont pas été arrêtés au cours de l'exercice biennal;

b) Une sous-utilisation des crédits à La Haye, au titre principalement des honoraires des conseils de la défense, du fait que les procédures d'appel dans les affaires Šešelj et Karadžić ne pourront commencer qu'en 2016, les procédures de première instance ne s'étant pas achevées dans les délais prévus.

Frais généraux de fonctionnement (diminution de 2 536 500 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 1 706 800 dollars à la division d'Arusha et d'une sous-utilisation des crédits de 829 700 dollars à la division de La Haye)

25. La diminution tient aux facteurs suivants :

a) Une sous-utilisation des crédits à Arusha, au titre principalement de l'exécution des peines (661 500 dollars), des communications (268 700 dollars), des loyers (209 700 dollars), de la location du matériel informatique (156 900 dollars) et des demandes diverses (130 800 dollars), du fait que l'activité judiciaire de la division a été moins importante que prévu, les procès des accusés en fuite n'ayant notamment pas eu lieu. La sous-utilisation des crédits au titre des communications et de la location du matériel informatique tient également au fait que les dépenses devant être partagées avec le Tribunal pénal international pour le Rwanda ont été inférieures aux prévisions. La sous-utilisation des crédits au titre de l'exécution des peines tient au fait que le nombre d'États sur les territoires desquels les personnes condamnées par le Tribunal pénal pour le Rwanda devaient purger leur peine a été inférieur aux prévisions, ce qui fait que les dépenses destinées à aider les États à s'acquitter de cette tâche ont été moins élevées que prévu;

b) Une sous-utilisation des crédits à La Haye, au titre principalement de l'exécution des peines (581 200 dollars) et des services collectifs de distribution (196 600 dollars). La sous-utilisation des crédits au titre de l'exécution des peines tient au fait que les accords sur l'exécution des peines que le Mécanisme devait signer avec deux États ne seront pas conclus avant la fin de l'exercice biennal, ce qui fait que les dépenses destinées à aider les États dans ce domaine seront moins élevées que prévu. La sous-utilisation des crédits au titre des services collectifs de distribution est la conséquence des mesures prises pour réduire la consommation.

Fournitures et accessoires (diminution de 272 100 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 233 900 dollars à Arusha et d'une sous-utilisation des crédits de 38 200 dollars à La Haye)

26. La diminution tient aux facteurs suivants :

a) Une sous-utilisation des crédits à Arusha, principalement au titre des fournitures informatiques (78 500 dollars) et du matériel d'enregistrement (61 100 dollars), les procès des deux accusés en fuite n'ayant pas eu lieu durant l'exercice biennal, ainsi qu'au titre des carburants (43 000 dollars), le prix des carburants ayant baissé;

b) Une sous-utilisation des crédits à La Haye, au titre principalement de la papeterie et des fournitures de bureau (17 600 dollars), le Tribunal ayant remis ses articles non utilisés au Mécanisme avant sa fermeture, ainsi qu'au titre des carburants (13 000 dollars), le prix des carburants ayant baissé.

Mobilier et matériel (diminution de 82 800 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 162 300 dollars à Arusha et d'un dépassement de crédits de 79 500 dollars à La Haye)

27. La diminution tient aux facteurs suivants :

a) Une sous-utilisation des crédits à Arusha, au titre notamment de l'achat de mobilier et de matériel de bureau, la division ayant reçu du mobilier du Tribunal pénal international pour le Rwanda;

b) Un dépassement de crédits à La Haye, en raison notamment de l'achat d'un véhicule de fonction pour le nouveau Président du Mécanisme. Jusqu'en novembre 2015, un même juge exerçait les fonctions de président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et de président du Mécanisme.

Aménagement des locaux (diminution de 45 800 dollars, résultant d'une sous-utilisation de crédits de 19 100 dollars à Arusha et d'une sous-utilisation des crédits de 26 700 dollars à La Haye)

28. La diminution tient aux facteurs suivants :

a) Une sous-utilisation des crédits à Arusha, le coût des travaux de rénovation des locaux du Centre international de conférences d'Arusha ayant été inférieur aux prévisions;

b) Une sous-utilisation des crédits à La Haye, le coût de la remise à neuf des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation dans le bâtiment principal et le coût des travaux effectués dans le cadre de la fermeture du bâtiment administratif ayant été inférieurs aux prévisions.

Subventions et contributions (diminution de 322 000 dollars, correspondant uniquement à une sous-utilisation des crédits à Arusha)

29. La diminution tient au fait que le montant de la contribution versée au Département de la sûreté et de la sécurité, qui est calculée en fonction du nombre d'agents déployés, a été inférieur aux prévisions. L'activité judiciaire de la division d'Arusha ayant été moins importante que prévu (du fait notamment que les procès des accusés en fuite n'ont pas eu lieu), les emplois de temporaire ont été moins nombreux que ceux prévus au budget, ce qui s'est traduit par une diminution du montant de la contribution versée au Département.

Contributions du personnel (diminution de 1 104 000 dollars, résultant d'une sous-utilisation de crédits de 579 000 dollars à Arusha et d'une sous-utilisation des crédits de 525 000 dollars à La Haye)

30. La diminution tient à la sous-utilisation des crédits au titre des autres dépenses de personnel et aux modifications apportées au tableau d'effectifs du Mécanisme.

Gestion des registres et archives

Tableau 6

Modifications prévues et montant proposé pour les crédits définitifs, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015	Modifications prévues			Total	Montants définitifs proposés pour 2014-2015
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Dépenses						
Arusha						
Postes	2 283,7	(232,5)	(1,7)	302,9	68,7	2 352,4
Autres dépenses de personnel	5,6	(0,5)	(0,1)	(2,1)	(2,7)	2,9
Voyages	68,1	–	(1,0)	(42,8)	(43,8)	24,3
Services contractuels	115,6	(8,9)	(2,2)	(53,6)	(64,7)	50,9
Frais généraux de fonctionnement	110,0	(8,4)	(2,1)	2,2	(8,3)	101,7
Fournitures et accessoires	11,0	(0,8)	(0,2)	1,0	–	11,0
Mobilier et matériel	1 485,4	(112,8)	(27,9)	(144,4)	(285,1)	1 200,3
Subventions et contributions	–	–	–	200,0	200,0	200,0
Contributions du personnel	212,4	(8,2)	(10,3)	(31,0)	(49,5)	162,9
Total partiel	4 291,8	(372,1)	(45,5)	232,2	(185,4)	4 106,4
La Haye						
Postes	1 800,7	(130,4)	(108,7)	527,2	288,1	2 088,8
Autres dépenses de personnel	2,7	(0,3)	–	(1,0)	(1,3)	1,4
Voyages	58,6	–	(0,8)	(25,9)	(26,7)	31,9
Services contractuels	167,2	(9,6)	(0,9)	154,5	144,0	311,2
Frais généraux de fonctionnement	257,2	(14,7)	(1,7)	(181,8)	(198,2)	59,0
Fournitures et accessoires	27,5	(1,6)	(0,3)	1,5	(0,4)	27,1
Mobilier et matériel	2 246,7	(129,4)	(14,1)	(155,0)	(298,5)	1 948,2
Aménagement des locaux	379,1	(21,8)	(2,4)	(314,6)	(338,8)	40,3
Contributions du personnel	294,9	(11,0)	(24,2)	(40,0)	(75,2)	219,7
Total partiel	5 234,6	(318,8)	(153,1)	(35,1)	(507,0)	4 727,6
Total (montant brut)	9 526,4	(690,9)	(198,6)	197,1	(692,4)	8 834,0
Recettes						
Contributions du personnel	507,3	(19,2)	(34,5)	(71,0)	(124,7)	382,6
Total (montant net)	9 019,1	(671,7)	(164,1)	268,1	(567,7)	8 451,4

Postes (augmentation de 830 100 dollars, résultant d'un dépassement de crédits de 302 900 dollars à Arusha et d'un dépassement de crédits de 527 200 dollars à La Haye)

31. L'augmentation tient aux facteurs suivants :

a) Un dépassement de crédits à Arusha, dû au fait que le taux de vacance de poste pendant l'exercice biennal a été inférieur aux prévisions. Les hypothèses budgétaires reposaient sur un taux de vacance de postes de 26,2 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 19,6 % pour les agents des services généraux et les catégories apparentées. En 2014, les taux moyens de vacance de poste ont été de 23,6 % pour les postes d'administrateur et de 36,7 % pour les postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées. Dans la période allant de janvier à août 2015, ces taux se sont établis respectivement à 4,2 % et 5 %. Fin août 2015, aucun poste n'était vacant, ce qui correspond à un taux de vacance de 0 % aussi bien pour les administrateurs que pour les agents des services généraux;

b) Un dépassement de crédits à La Haye, dû au fait que le taux de vacance de poste a été inférieur aux prévisions. Les hypothèses budgétaires reposaient sur un taux de vacance de postes de 26,2 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 19,6 % pour les agents des services généraux et les catégories apparentées. En 2014, les taux de vacance de poste ont été de 41,7 % pour les postes d'administrateur et de 20 % pour les postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées. Dans la période allant de janvier à août 2015, ces taux se sont établis respectivement à 31,1 % et 0 %. Fin septembre 2015, un poste d'administrateur restait vacant, ce qui correspond à un taux de vacance de postes de 16,7 % pour les administrateurs et de 0 % pour les agents des services généraux.

Autres dépenses de personnel (diminution de 3 100 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 2 100 dollars à Arusha et d'une sous-utilisation des crédits de 1 000 dollars à La Haye)

32. La diminution tient aux facteurs suivants :

a) Une sous-utilisation des crédits à Arusha, due à une moindre utilisation des heures supplémentaires;

b) Une sous-utilisation des crédits à La Haye, due à une moindre utilisation des heures supplémentaires.

Voyages (diminution de 68 700 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 42 800 dollars à Arusha et d'une sous-utilisation des crédits de 25 900 dollars à La Haye)

33. La diminution tient aux facteurs suivants :

a) Une sous-utilisation des crédits à Arusha, qui résulte de la réduction du nombre de voyages entrepris aux fins de la coordination entre les divisions et du recours accru à des solutions de substitution telles que la vidéo-conférence;

b) Une sous-utilisation des crédits à La Haye, qui résulte de la réduction du nombre de voyages entrepris aux fins de la coordination entre les divisions et du recours accru à des solutions de substitution telles que la vidéoconférence.

Services contractuels (augmentation de 100 900 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 53 600 dollars à Arusha et d'un dépassement de crédits de 154 500 dollars à La Haye)

34. L'augmentation tient aux facteurs suivants :

a) Une sous-utilisation des crédits à Arusha, notamment au titre des services informatiques (29 800 dollars), en raison du report du projet visant à permettre l'accès par Internet aux archives du Tribunal pénal international pour le Rwanda et du projet portant sur la gestion du courrier électronique, ainsi qu'au titre des autres services contractuels (35 000 dollars), en raison d'un recours accru aux compétences internes pour assurer des prestations techniques spécialisées dans les domaines de la conservation, de la numérisation et du transfert des archives numériques;

b) Un dépassement de crédits à La Haye, notamment au titre des autres services contractuels (147 800 dollars), la division ayant fait appel à des services de consultants spécialisés pour configurer le logiciel TRIM et transférer les deux séries d'archives judiciaires.

Frais généraux de fonctionnement (diminution de 179 600 dollars, résultant d'un dépassement de crédits de 2 200 dollars à Arusha et d'une sous-utilisation des crédits de 181 800 dollars à La Haye)

35. La diminution tient aux facteurs suivants :

a) Un léger dépassement de crédits à Arusha, les coûts de maintenance du logiciel DIVA ayant augmenté;

b) Une sous-utilisation des crédits à La Haye, notamment au titre de la maintenance du matériel informatique (161 200 dollars), du fait des retards survenus dans l'achat du système d'archivage numérique.

Fournitures et accessoires (augmentation de 2 500 dollars, résultant d'un dépassement de crédits de 1 000 dollars à Arusha et d'un dépassement de crédits de 1 500 dollars à La Haye)

36. L'augmentation tient aux facteurs suivants :

a) Un léger dépassement de crédits à Arusha au titre des fournitures d'archivage;

b) Un léger dépassement de crédits à La Haye au titre des fournitures d'archivage.

Mobilier et matériel (diminution de 299 400 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 144 400 dollars à Arusha et d'une sous-utilisation des crédits de 155 000 dollars à La Haye)

37. La diminution tient aux facteurs suivants :

a) Une sous-utilisation des crédits à Arusha, due au fait que l'achat initialement prévu d'un nouveau système de gestion unifiée de bases de données permettant de regrouper sur un seul support les archives judiciaires des deux Tribunaux et du Mécanisme va être annulé, une évaluation technique des besoins du Mécanisme ayant indiqué qu'il existait sur le marché un logiciel pouvant être

configuré à cette fin et qu'il était donc inutile de concevoir ou d'acquérir un nouveau système;

b) Une sous-utilisation des crédits à La Haye, due à l'annulation de l'achat du système de gestion unifiée de bases de données qui avait été prévu pour les raisons indiquées ci-dessus.

Aménagement des locaux (diminution de 314 600 dollars, correspondant uniquement à une sous-utilisation des crédits à La Haye)

38. La sous-utilisation des crédits à La Haye tient au fait que les travaux de transformation de la salle d'audience 2 en lieu d'archivage ont été réalisés par une équipe interne et non par un sous-traitant comme prévu au budget.

Subventions et contributions (augmentation de 200 000 dollars, correspondant uniquement à un dépassement de crédits à Arusha)

39. Un groupement d'établissements universitaires a mis au point à titre expérimental un outil de recherche spécialisé, dont l'utilisation permettrait de renforcer considérablement l'accès aux archives judiciaires. Spécialement conçu pour traiter les archives des tribunaux, capable notamment d'exploiter les caractères cyrilliques et les enregistrements audiovisuels des procès, cet outil est plus performant que les autres produits disponibles sur le marché pour effectuer des recherches dans la base de données. Il est indispensable que le personnel du Mécanisme et les utilisateurs extérieurs puissent consulter les archives et y faire des recherches. La subvention permettra de poursuivre le projet après la phase pilote.

Contributions du personnel (diminution de 71 000 dollars, résultant d'une sous-utilisation de crédits de 31 000 dollars à Arusha et d'une sous-utilisation des crédits de 40 000 dollars à La Haye)

40. La diminution tient à la sous-utilisation des crédits au titre des autres dépenses de personnel et à des changements dans le tableau d'effectifs du Mécanisme.

III. Décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre

40. L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport et à approuver le montant définitif des crédits à inscrire au compte du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux pour l'exercice biennal 2014-2015, soit 71 588 900 dollars en chiffres bruts (montant net : 66 614 300 dollars).

Annexe I

Hypothèses budgétaires

Les paramètres ci-après ont été retenus pour estimer le montant définitif des crédits à inscrire au compte du Mécanisme :

<i>Paramètres budgétaires</i>	<i>Lieu d'affectation</i>							
	<i>La Haye (euro par rapport au dollar É.-U.)</i>				<i>Arusha (shilling tanzanien par rapport au dollar É.-U.)</i>			
	<i>Chiffres retenus aux fins du premier rapport sur l'exécution du budget</i>		<i>Chiffres retenus aux fins du deuxième rapport sur l'exécution du budget</i>		<i>Chiffres retenus aux fins du premier rapport sur l'exécution du budget</i>		<i>Chiffres retenus aux fins du deuxième rapport sur l'exécution du budget</i>	
	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>
Taux de change	0,749	0,787	0,751	0,892	1 649,250	1 676,000	1 657,250	2 011,000
Taux d'inflation (en pourcentage)	0,4	1,3	0,3	0,4	6,2	8,4	6,1	7,0
Coefficient d'ajustement (en pourcentage)	56,38	48,20	56,13	34,62	53,38	53,48	53,22	47,58

Annexe II

Activités judiciaires menées durant l'exercice biennal 2014-2015

I. Principales activités du Président

Dans l'exercice de ses fonctions judiciaires, le Président a rendu 33 décisions relatives à l'exécution des peines et plusieurs autres décisions concernant la révision des décisions administratives et le suivi des affaires renvoyées devant les juridictions nationales. Il a rendu 111 ordonnances confiant à un juge unique, à la Chambre de première instance ou à la Chambre d'appel l'examen de certaines questions. Il a en outre présidé la Chambre d'appel et exercé les fonctions de juge de la mise en état en appel lorsque la Chambre a examiné le premier appel qu'elle a eu à connaître, à savoir dans l'affaire *Augustin Ngirabatware c. le Procureur*.

II. Principales activités des juges uniques et de la Chambre de première instance

Le juge Vagn Joensen a continué d'exercer ses fonctions de juge de permanence ou de juge unique à la division d'Arusha. Les juges Bakone Justice Moloto, Burton Hall et Liu Daqun, en qualité de juge unique siégeant à la division de La Haye, ont été saisis de diverses questions. Au cours de l'exercice biennal, les juges uniques siégeant aux divisions d'Arusha et de La Haye ont rendu 171 décisions et ordonnances relatives à la protection des témoins, à des demandes d'accès aux documents, de reclassification d'écritures ou de communication de pièces et à des demandes d'indemnisation.

Par ailleurs, le Président a confié l'examen d'une demande d'annulation d'une ordonnance de renvoi d'une affaire devant une juridiction nationale à une Chambre de première instance composée des juges Vagn Joensen (Président), William H. Sekule et Florence Rita Arrey. La Chambre a rendu cinq décisions interlocutoires relatives à cette demande, qui est toujours en cours d'examen.

III. Principales activités de la Chambre d'appel

La Chambre d'appel a rendu son premier arrêt le 18 décembre 2014, dans l'affaire *Augustin Ngirabatware c. le Procureur*. Elle a confirmé les condamnations prononcées par le Tribunal pénal international pour le Rwanda contre M. Ngirabatware pour incitation directe et publique à commettre le génocide et pour l'avoir aidé et encouragé, mais a annulé la condamnation de l'intéressé pour viol constitutif de crime contre l'humanité au titre de la forme élargie de l'entreprise criminelle commune, et ramené de 35 à 30 ans sa peine d'emprisonnement. Elle a également rendu en l'espèce plusieurs décisions et ordonnances interlocutoires.

La Chambre s'est également prononcée sur l'appel interjeté contre la décision rendue par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie concernant une demande d'annulation d'une ordonnance de renvoi d'une affaire devant une juridiction nationale. Elle a rendu plusieurs décisions relatives à des demandes en

révision et à des demandes de commission d'office d'un conseil dans le cadre d'une demande de révision. Elle a rendu dans ces espèces plusieurs décisions sur des questions de procédure ou de protection de témoins. Elle a rendu au total 32 décisions et ordonnances.
